



Rupture de contrat avec une ecole privée

Par **audrey1202**, le **17/09/2008 à 20:31**

bonjour,rnrnj'ai un gros probleme, je me suis inscrite dans une école sup d'infographie (école privée indépendante) ARIES à Toulouse. malheureusement, je ne peux y aller car je n'ai les moyens, de plus j'ai des problemes familiaux dc ne peux aller a l'école. Faire un prêt m'embette du fait que je doit prendre un appart dc bcp de choses à payer. j'ai voulu résilier mon contrat (trop tard par rapport au delai) et l'école refuse, il faut que je paye la totalité c'est a dire 4000€ je leur ai expliqué ma situation mais rien!!rnrnque puis-je faire pr régler ça?rnrnveuillez répondre svp.rnMerci

Par **Jurigaby**, le **17/09/2008 à 21:37**

Bonjour.rnrnC'est mal parti pour vous. rnrnUn contrat ne peut être annulé qu'en cas de force majeure étant entendue que cette dernière se définit comme un événement imprévisible, extérieure et irrésistible.rnrnPas de cas de force majeure dans votre situation.rnrnCordialement.

Par **Patricia**, le **17/09/2008 à 21:38**

Bonsoir,rnrnAprès lecture de votre message Audrey, je ne "peux" pas vous dire commentrnrrompre votre contrat...rnrnVous ne pouvez pas et ne "voulez pas" abandonner ARIES... rnrnJe ne connais personne à Toulouse, mais téléphonez à Nathalie à Lyon aurn04 72 33 00 00 Expliquez lui vos problèmes, elle vous conseillera et vousrnrnproposera des aides sur Toulouse.rnrnC'est entre vos mains qu'est votre avenir professionnel, pas celle de

votrernfamille.rnrnEn agissant contre votre gré, vous le regrettez toute votre vie...
rnrnCordialement

Par **Patricia**, le **18/09/2008** à **18:09**

AUDREYrnrn-----rnrnBonsoir,rnrnJ'ai téléphoné ce matin à la conseillère d' ARIES à Lyon pour en savoir un peu plus sur leurs conditions de rupture de contrat.rnrnLes problèmes financiers peuvent être pris en compte si votre banque vous a refusé une demande de prêt étudiant.rnSur justificatif de la banque de la non acceptation du prêt.rnrnPour les problèmes familiaux, seule la maladie grave d'un proche obligeantrvotre présence à ses côtés peut-être retenue. rnAvec cert médical à l'appui..Tout dépend aussi bien sûr de la distance dernl'école, si vous devez partir la semaine ou si vous pouvez rentrer tous lesrnssoirs.rnrnLes écoles privées ne possédant pas de logements pour leurs étudiants, rndans votre cas, le mieux serait de partager les frais avec une co-locatairern(c'est mon avis perso).rnrnVotre dossier étant à Toulouse, ne connaissant donc pas vos problèmes personnels, elle n'a pu me donner d'autres renseignements.rnRelisez bien votre votre contrat.rnrnBon courage Audrey,rnCordialement.